L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 25 OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBBY,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 25 OCTOBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:

HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:

FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

TICKET ELECTORAL.

Electeurs pour l'Etat:

GEORGE W. RACE, d'Orléans.
W. F. BLACKMAN, de Claiborne.

Remplaçants:

DURANT DAPONTE, d'Orléans.
L. J. ELLIS, de Ste-Hélène.

Electeurs:

Premier District—A. ZAMBOLA, d'Orléans.
Deuxième " M. S. BRADY d'Orléans.
Troisième " DR. C. WARD, d'Iberville.
Quatrième " S. J. POWELL, de Comté Feliciana.
Cinquième " P. M. GOODRICH, de Carroll.

Remplaçants:

Premier District—W. S THOMPSON, de Ste-Hélène.
Deuxième " J. H. KENNARD, d'Orléans.
Troisième " H. H. WALSH, d'Ex-Baton-Rouge.
Quatrième " R. M. GUILLOU, des Avoyelles.
Cinquième " J. R. BRIGHAM, de Morehouse.

Pour le Congrès:

Premier District—LOUIS ST-MARTIN, d'Orléans
Deuxième " C. S. HUNT, d'Orléans.
Troisième " ADOLPH BAILEY, de St-Landry.
Quatrième " MICHAEL RYAN, des Rapides.
Cinquième " G W. Mc. CRANIE de Ouachita.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J. Déjan, Jr., au No 142 de la rue Gravier, coin Carondelet.—Meubles de maison et de bureau, pianos, etc., etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue de Chartres.—Marchandises sèches, lingerie et modes.

Par H. Scott, au No 68 de rue de Chartres.—Marchandises sèches, habillements, l'aguêt; bandages, suspenseurs, etc., etc.

Ouverture des concurrents et encaissements chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Meubles de maison et de bureau.—M. J. Déjan, encanteur, vendra lundi, 26 du courant, à 10 heures du matin, dans le magasin de l'encan, rue Gravier, 142, au coin de la rue Carondelet, des meubles de maison et de bureau, pianos, et aussi des lits de peuplier et de noyer. Voyez l'annonce.

Fonds de Marchandises Sèches à l'encan.—L'évaluation du commerce est appelée sur la grande vente à l'encan qui doit avoir lieu MM. Wm. Cox Co. encanteurs, rue de Chartres, No 68, coin de la rue Conti, MM. Paquin & Terrette, pour cause de liquidation. Le stock dont il s'agit est le plus grand qui ait jamais été offert à l'encan en cette ville, et l'occasion d'y faire un achat à crédit et sans rien voir. Elle commencera à 10 heures du matin.

On trouvera la liste des lettres à la 2me page.

Feuilleton.

On trouvera le FEUILLETON à la troisième page.

SECONDE PAGE.

On trouvera sur la seconde page: Une lettre du Pape aux Protestants et autres schismatiques; une correspondance de Berne sur le Congrès de la Paix; un article sur la France et les Etats-Unis; et les détails du complot contre le sultan.

GRAND MEETING
DES
PROPRIETAIRES FONCIERS.
FORMATION DE L'ASSOCIATION.

L'appel adressé aux propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans, grâce à l'initiative prise par M. C. Girardey, l'un de nos concitoyens d'affaires les plus actifs et les plus entreprenants, avait amené hier à une heure après-midi, dans la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une foule de propriétaires anxieux de participer au mouvement tendu pour sauver la corporation et l'Etat d'une ruine totale. Depuis plusieurs jours d'ailleurs, on faisait queue dans les bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. pour y gager les listes préparées, et il était évident que la proposition de former une association des propriétaires fonciers était accueillie avec faveur par la population. En étudiant la composition de la foule qui remplissait l'enceinte de la Bourse et les galeries supérieures, on pouvait se convaincre de l'intérêt général qu'agissait l'objet de la réunion; toutes les classes de propriétaires, les plus riches comme les plus modestes, s'y trouvaient représentées.

A une heure, M. C. E. Girardey a appelé la réunion à l'ordre en proposant comme président honorable H. M. Spofford, ancien juge de la Cour Suprême. Ce nom a été accueilli avec acclamations par l'assemblée, et le juge Spofford, en prenant place en faisant a proposé les nominations suivantes qui ont été ratifiées:

Vice-présidents: 1me district, Geo. Jones, Patrick Irwin; 1er district, John A. Stevenson, Sam Smith; 2me district, Jno. C. Gaines, Albin Rochereau; 3me district, W. C. C. Claiborne, B. Schmidt.

Secrétaires: Samuel Hower, D. C. De Lavigne.

L'honorable président a ensuite exposé, dans une harangue fréquemment applaudie, l'objet de la réunion. Après quelques considérations générales, il a résumé par des chiffres la situation faite à la propriété foncière.

Sur 250 millions, chiffre de l'assessment des propriétés en Louisiane, la paroisse d'Orléans en a pour 140 millions environ; et, sur ce dernier chiffre, il y a 109 millions de propriété foncières. On peut avoir une idée des charges qui pèsent sur cette propriété par le total des dettes qui doivent être payées au moyen des taxes: la dette de la ville est d'une vingtaine de millions (14 millions d'obligations consolidées et 6 millions de billets de ville et de dette flottante); la dette de l'Etat est, au bas mot, de 8 millions, et la part proportionnelle de la propriété urbaine dans cette dette est de 3 millions. La dette des Etats-Unis est d'un septième de la propriété foncière du pays, ce qui donne un prorata de 15 millions pour la propriété de la Nouvelle-Orléans. Toutes ces cotisations réunies forment un total de 38 millions, dont l'intérêt à 6 pour cent représente annuellement $2,280,000. Pour faire face à une pareille charge et aux dépenses courantes il faudrait la plus grande économie et la plus habile administration.

Le juge Spofford fait ressortir l'incompétence de la dernière administration municipale qui après avoir établi elle-même un budget au commencement de l'année, a dépensé pour les six premiers mois de 1868 plus que la somme fixée pour toute l'année. Il appelle son attention par des chiffres tirés du rapport officiel de contrôleur et il conclut en faisant ressortir la nécessité d'une intervention des intéressés dans l'administration des affaires publiques. Il explique que l'organisation proposée n'aura rien de politique, qu'elle sera complétement en dehors des partis, et qu'elle devra rallier les sympathies de toute la communauté parce que ses efforts et son action profiteront à tous.

La parole est ensuite donnée au colonel Breaux qui expose en français l'objet de la réunion; l'orateur résume les idées du juge Spofford et y ajoute quelques observations pleines de sens qui sont également applaudies.

Motion est faite de nommer un comité pour rédiger des résolutions et, la motion étant acceptée, le président nomme MM. N. E. Bailey, John G. Adams, John Stevenson, C. E. Girardey et W. B. Schmidt. Le comité rapporte les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Le Résolu. Que nous, propriétaires qui avons signé la liste au bureau de M. C. E Girardey, et toute autres propriétaires qui se joindront à nous, dans toutes assemblées en raison d'un intérêt fait à cet effet, et que toute nous organisation sous la dite société qui sera composée des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'obtenir l'action conjointe des citoyens dans toute mesure qui pourra affecter ce grand intérêt. Soit pour obtenir le passage de lois convenables, et l'adoption de tout système d'améliorations, d'encouragement et de progrès; soit pour restreindre par des moyens légaux toute législation inconstitutionnelle émanant de l'Etat ou de la ville, et pour arriver à une taxe équitable, et à l'emploi convenable des revenus;

Le Résolu. Qu'une représentation de 13 membres pour chaque ward de la ville soit nommée par le président, ayant autorité pour s'organiser afin d'obtenir comme convention des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans.

Le Résolu. Que cette convention choisira parmi ses membres un conseil de 12 directeurs, lequel sera un conseil de Directeurs procédera immédiatement à la complète organisation de cette association, de telle manière qu'elle le jugera le plus propre pour une mise en pratique et efficace, et que les directeurs devront faire leur rapport à cette association à une réunion future dont le jour sera indiqué par un avis dans les journaux.

Le juge Spofford fait ressortir l'incompétence de la dernière administration municipale qui après avoir établi elle-même un budget au commencement de l'année, a dépensé pour les six premiers mois de 1868 plus que la somme fixée pour toute l'année. Il appelle son attention par des chiffres tirés du rapport officiel de contrôleur et il conclut en faisant ressortir la nécessité d'une intervention des intéressés dans l'administration des affaires publiques. Il explique que l'organisation proposée n'aura rien de politique, qu'elle sera complétement en dehors des partis, et qu'elle devra rallier les sympathies de toute la communauté parce que ses efforts et son action profiteront à tous.

La parole est ensuite donnée au colonel Breaux qui expose en français l'objet de la réunion; l'orateur résume les idées du juge Spofford et y ajoute quelques observations pleines de sens qui sont également applaudies.

Motion est faite de nommer un comité pour rédiger des résolutions et, la motion étant acceptée, le président nomme MM. N. E. Bailey, John G. Adams, John Stevenson, C. E. Girardey et W. B. Schmidt. Le comité rapporte les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Le Résolu. Que nous, propriétaires qui avons signé la liste au bureau de M. C. E Girardey, et toute autres propriétaires qui se joindront à nous, dans toutes assemblées en raison d'un intérêt fait à cet effet, et que toute nous organisation sous la dite société qui sera composée des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'obtenir l'action conjointe des citoyens dans toute mesure qui pourra affecter ce grand intérêt. Soit pour obtenir le passage de lois convenables, et l'adoption de tout système d'améliorations, d'encouragement et de progrès; soit pour restreindre par des moyens légaux toute législation inconstitutionnelle émanant de l'Etat ou de la ville, et pour arriver à une taxe équitable, et à l'emploi convenable des revenus;

Le Résolu. Qu'une représentation de 13 membres pour chaque ward de la ville soit nommée par le président, ayant autorité pour s'organiser afin d'obtenir comme convention des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans.

Le Résolu. Que cette convention choisira parmi ses membres un conseil de 12 directeurs, lequel sera un conseil de Directeurs procédera immédiatement à la complète organisation de cette association, de telle manière qu'elle le jugera le plus propre pour une mise en pratique et efficace, et que les directeurs devront faire leur rapport à cette association à une réunion future dont le jour sera indiqué par un avis dans les journaux.

Le juge Spofford fait ressortir l'incompétence de la dernière administration municipale qui après avoir établi elle-même un budget au commencement de l'année, a dépensé pour les six premiers mois de 1868 plus que la somme fixée pour toute l'année. Il appelle son attention par des chiffres tirés du rapport officiel de contrôleur et il conclut en faisant ressortir la nécessité d'une intervention des intéressés dans l'administration des affaires publiques. Il explique que l'organisation proposée n'aura rien de politique, qu'elle sera complétement en dehors des partis, et qu'elle devra rallier les sympathies de toute la communauté parce que ses efforts et son action profiteront à tous.

La parole est ensuite donnée au colonel Breaux qui expose en français l'objet de la réunion; l'orateur résume les idées du juge Spofford et y ajoute quelques observations pleines de sens qui sont également applaudies.

Motion est faite de nommer un comité pour rédiger des résolutions et, la motion étant acceptée, le président nomme MM. N. E. Bailey, John G. Adams, John Stevenson, C. E. Girardey et W. B. Schmidt. Le comité rapporte les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Le Résolu. Que nous, propriétaires qui avons signé la liste au bureau de M. C. E Girardey, et toute autres propriétaires qui se joindront à nous, dans toutes assemblées en raison d'un intérêt fait à cet effet, et que toute nous organisation sous la dite société qui sera composée des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'obtenir l'action conjointe des citoyens dans toute mesure qui pourra affecter ce grand intérêt. Soit pour obtenir le passage de lois convenables, et l'adoption de tout système d'améliorations, d'encouragement et de progrès; soit pour restreindre par des moyens légaux toute législation inconstitutionnelle émanant de l'Etat ou de la ville, et pour arriver à une taxe équitable, et à l'emploi convenable des revenus;

Le Résolu. Qu'une représentation de 13 membres pour chaque ward de la ville soit nommée par le président, ayant autorité pour s'organiser afin d'obtenir comme convention des propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans.

Le Résolu. Que cette convention choisira parmi ses membres un conseil de 12 directeurs, lequel sera un conseil de Directeurs procédera immédiatement à la complète organisation de cette association, de telle manière qu'elle le jugera le plus propre pour une mise en pratique et efficace, et que les directeurs devront faire leur rapport à cette association à une réunion future dont le jour sera indiqué par un avis dans les journaux.